

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption

SÉANCE ORDINAIRE

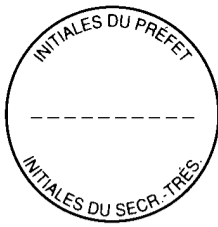
25 SEPTEMBRE 2019

À la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption, tenue le vingt-cinquième jour de septembre de l'an deux mille dix-neuf, (2019-09-25), à 17 : 00 heures, et à laquelle aucun membre du Conseil ne s'est présenté. L'Union des municipalités du Québec (UMQ) avait convoqué une réunion extraordinaire de ses membres relativement à la signature d'entente Québec - Municipalités pour les années 2020 – 2024.

Des citoyens étaient présents pour rencontrer les élus relativement à des dossiers touchant l'environnement et le transport collectif. Ceux-ci ont été invités à se présenter à nouveau lors d'une séance subséquente.

En vertu des dispositions de l'article 200 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1, il est constaté le défaut de quorum, afin de pouvoir procéder à l'ouverture de la présente session ordinaire.

En vertu des dispositions de l'article 155 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1, un délai d'une heure a été observé, afin de permettre d'obtenir le quorum.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption

Cette séance a été annulée à 18 : 05 heures.

Chantal Deschamps, Ph. D.
Préfète

Nathalie Deslongchamps, OMA
Secrétaire-trésorière adjointe